

CPT Rendu CIAS du 20 septembre 2017



1-Dispositif urgence Antilles

Intervention CGT :

La CGT est intervenue pour rappeler qu'elle a sollicité une réunion d'urgence pour le recensement des besoins et le déblocage d'une aide concernant les fonctionnaires sinistrés des Antilles à la suite du passage de l'ouragan Irma.

La DGAFP y a répondu en indiquant, qu'elle est en contact direct avec la Préfecture de Martinique, la PFRH Guadeloupe. Dès que possible nous ferons un point précis sur la situation et la mise en place d'une aide en lien avec la SRIAS Guadeloupe. Ceci dit, une aide de 40 000 euros sur la ligne hébergement Urgence en IDF sera mis à la disposition de la Guadeloupe et Martinique. Cette aide est d'un faible montant face à l'ampleur des dégâts mais doit revêtir une forme symbolique et solidaire (350 personnels en tout).

Suite à la lecture de la DL intersyndicale (lue par la CGT), le directeur de la DGAFP explique le report du CIAS du mois de juin par le contexte de l'après élections présidentielles et l'installation du nouveau gouvernement. De plus, la CCFP devait se réunir avant le CIAS.

2-Budget de l'action Sociale Interministérielle : état de la consommation 2017 et prévision d'exécution 2017 :

- Mise en œuvre du gel de 6,5 millions euros suite à la décision du nouveau gouvernement en juin 2017. Ceci dit, aucune décision pour modifier les engagements en 2017 à la marge quelques reports (éventuellement sur le report des travaux dans les restaurants inter administratifs (RIA))
- Pas de sous consommation de l'action sociale cette année, une consommation intégrale des crédits avec un léger dépassement malgré les fonds de concours.
- Chèques vacances : prévision à la hausse par rapporté l'année précédente (+ 2,5 millions) Arrivée massive des retraités de la poste sur cette prestation ASI.
- CESU : Réduction du % de la dépense depuis plusieurs années. Baisse de 7% les années précédentes. Baisse de 3% probable cette année.
- Place en crèche : augmentation de 150 berceaux, prévision budgétaire exécution de 26 millions (25 millions à ce jour)
- AIP : Budget de 7,9 millions, prévision à 7,8 millions. Suivi de consommation prestation équivalente à 2016
- Restauration 5,6 millions euros. De nombreux RIA ne font pas remontée les besoins pour les financements des travaux (mettre en place un réseau de maitre d'œuvre) en partenariat au
- SRIAS : 4 millions consommation de la ligne de crédit.

Intervention CGT sur le budget :

La CGT redit encore une fois que l'article 9 de la loi de 83 concernant l'ASI est le socle minimum commun à tous les agents. Entre la LFI et les crédits disponibles cela représente plus de 8% de mise en réserve. Les besoins sont énormes pour améliorer les conditions de vie des agents en lien avec une baisse du pouvoir d'achat. Nous ne pouvons pas accepter de répondre à la disette par la disette.

Il est inenvisageable de permettre une sous consommation des fonds de concours (petite enfance et restauration) cela représente 10% du budget le tour de passe-passe avec les fonds de concours.

Concernant les chèques vacances, la CGT rappelle que les 2 ministères de tutelle (budget et tourisme) et l'ANCV ont signé dans le cop 2017/25021, une augmentation de 4 pour cent du taux de pénétration du CV des agents de la FPE. Aussi même si plus de 18 millions semblent être un bon chiffre, il est à préciser qu'il ne concerne qu'à peine 4 pour cent des agents bénéficiaires et que l'effort doit donc être matérialisé par une augmentation de cette ligne budgétaire. D'une part afin de tenir les engagements contractualisés et d'autre part de permettre aux agents de partir en vacances. Le CV étant malheureusement l'unique dispositif d'aide au départ des vacances.

De plus, nous serons vigilants sur le fait que la DGAFP ne puisse pas organiser une sous consommation en fin d'année notamment sur la ligne budgétaire restauration.

Monsieur Legoff intervient pour rappeler qu'il faut raboter les sujets, que certaines prestations font doublon avec les prestations des ministères (AIP par exemple, en comparaison à celui des finances), que l'action sociale participe à l'amélioration des conditions de travail et du pouvoir d'achat. De plus, le 5BAS est bureau action sociale et non action sociale interministérielle, il y a donc à réfléchir à ce double niveau et voir s'il n'y a pas un chemin vers l'harmonisation de l'action sociale interministérielle. Il faut réfléchir ensemble.

La CGT a immédiatement repris ces propos qu'elle juge inacceptable. C'est l'article 9 qui donne droit à action sociale pour l'amélioration des conditions de vie des agents et des familles et non pour leur amélioration des conditions de travail. Nous ne le rattachons pas à la RH. S'il doit y avoir une augmentation du pouvoir d'achat, cela passe par l'augmentation du point d'indice uniquement et rien d'autre. Il ne faut pas tout mélanger et encore moins vouloir instrumentaliser l'action sociale et la dénaturer ! Par ailleurs, l'action sociale interministérielle est la base minimale commune, l'action sociale ministérielle est le fruit de luttes, de la culture des ministères. Or quand l'administration parle d'harmonisation, cela nivelle toujours par le bas.

Enfin la CGT a rappelé qu'elle était disposée à travailler et réfléchir, elle a même déposé des propositions et l'administration décidé unilatéralement d'arrêter le cycle de concertation au moment où nous devons revoir le mode de calcul et la revalorisation des PIM.

3-Point relatif aux réservations de place en crèches suite au groupe de travail. Présentation des arbitrages DGAFP

Politique de réservation des berceaux.

-Répartition des berceaux : La DGAFP met en place une grille de priorisation pour répartir les créations de place.

- La mise en place d'un accord-cadre national alloti régionalement. Ce dispositif permet de renforcer le pilotage national tout en conservant une implication des régions.

- Au niveau régional :

* Le lien entre définition des besoins au niveau local et réservation des places est préservé. Les préfetures sont chargées d'émettre les bons de commande.

°Avec les marchés subséquents, les préfetures sont pouvoir adjudicateurs. Elles sont donc en mesure d'entretenir les relations avec les prestataires, suivre la facturation, contrôler la réalisation et régler les prestations

La sélection des offres

- La DGAFP propose de rendre obligatoire les offres groupées car chaque offre devra proposer au moins 15% de places gérées par des établissements relevant de l'ESS.
- La DGAFP envisage de retenir 5 offres par régions

Planning de mise en œuvre

- Entrée des enfants en crèches en septembre 2019.

Commission d'attribution

Les administrations associeront les représentants du personnel aux politiques d'attribution qui ont pour objectif le respect de critères d'attribution équitables et l'optimisation du taux d'occupation des places.

Grille à points

Une grille à point nationale a été établie. Les régions pourront éventuellement l'adapter le cas échéant en fonction du contexte local, en informant la DGAFP.

Intervention CGT :

Nous soulignons la qualité des débats et du travail fourni, même si le format était contraint.

Nous sommes favorables à un accord cadre qui augmente le parc de 1000 berceaux et répond partiellement aux besoins, qui permet une plus grande équité dans les régions. D'ailleurs cela va dans le sens de la conception que nous avons de la gouvernance de l'ASI qui doit être gérée par un EPA ou association loi 1901, avec une formation spécialisée ASI au conseil sup de la fonction publique d'état.

- Cependant nous voulons que soit retenus plus de 5 prestataires, que la priorité soit donnée à l'ESS. Nous demandons à être associé au cahier des charge pour le marché national. En effet, nous alertons sur la voracité du secteur marchand qui risquerait de mettre à genou l'ESS ou profiter de commission, ce qui aurait pour conséquence une baisse de la qualité ou la fragilisation des structures. Aussi la CGT a encore insisté pour que des gardes fous soient introduit et protègent l'ESS dans le marché.

- La CGT demande que l'allotissement aux régions soit fait en lien avec la réalité locale et l'expertise des acteurs de l'ASI(SRIAS)

- La CGT rappelle que l'allégement voulu des procédures en région dont nous sommes favorables, ne doit pas gommer leur expertise du terrain, dont on ne saurait se passer. Sinon ce serait contre-productif.

Concernant la politique d'attribution, la grille à points va dans le bon sens et les OS siégeant dans les SRIAS doivent impérativement être pleinement associées et participer. La CGT ne saurait accepter que l'administration écarte les représentants du personnel qui ont tant œuvré pour la construction de cette grille

Concernant l'outil informatique, nous demandons un outil qui lui est propre et appartienne à la DGAFP.

Point information SRIAS

La DGAFP confirme l'arrivée de personnels sur la SRIAS IDF pour le mois d'octobre.

Questions diverses

La DGAFP rencontre la SNI le 25 septembre 2017.

La CGT s'associe à la demande de l'UNSA pour la mise en place d'un groupe de travail sur le logement